

Droits LGBTQI : vers une interdiction des «thérapies de conversion» en Belgique

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 10 heures,

Mis à jour il y a 9 heures

▶ Écouter cet article ⓘ

00:00/02:20



Photo d'illustration. Josh Edelson / AFP

La Belgique compte améliorer encore son image de pays «*LGBTQI+ friendly*» en s'attelant à un texte de loi pour interdire d'ici à la fin de l'année les «*thérapies de conversion*», déjà prohibées en France et en Allemagne, a-t-on appris jeudi 12 mai de source officielle.

La secrétaire d'État à l'Égalité des genres Sarah Schlitz doit présenter vendredi en conseil des ministres un plan global pour «*garantir pleinement la protection des droits des LGBTQI+ en Belgique*». L'une des mesures du plan est de travailler à l'interdiction des pratiques de conversion qui doit être «*une priorité*», selon un communiqué. Un texte en préparation devrait être soumis au gouvernement en juin pour une adoption par le Parlement d'ici à fin 2022, a précisé à l'AFP un porte-parole de Sarah Schlitz.

Les «*thérapies de conversion*», très controversées, visent à changer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des lesbiennes, gays, bi, trans, queers ou personnes intersexes. Elles ont été interdites en Allemagne en 2020, et devraient l'être prochainement au Royaume-Uni après le tollé provoqué par l'annonce que le gouvernement allait renoncer à cet engagement. En France, conformément à une résolution votée en mars 2021 par le Parlement européen, un texte de loi a été adopté en janvier 2022 créant un nouveau délit pour punir de telles pratiques.

À VOIR AUSSI - «Les droits LGBTQI+ ne sont pas une question marginale»: l'UE menace la Hongrie d'une procédure d'infraction

«Viol correctif»

Selon le cabinet de Sarah Schlitz, la Belgique compte parmi quelque 70 pays dans le monde où l'on pratique encore ces thérapies imposant l'hétérosexualité qui sont pourtant «inefficaces et dangereuses». «Ces pratiques vont de la psychothérapie et des électrochocs aux coups et même au “viol correctif”. Elles peuvent avoir lieu dans les domaines religieux, médicaux, sectaires, que ce soit par le biais de proches ou de pseudo-professionnels et avoir de terribles conséquences sur les personnes sur qui elles sont pratiquées», dénoncent les services de la secrétaire d'État écologiste.

En Europe, seule une petite minorité de pays a banni à ce jour les «*thérapies de conversion*». Cette année la France est devenue le 3e pays du continent à les interdire pour les mineurs, après Malte en 2016, et l'Allemagne en 2020, a relevé l'organisation ILGA dans un rapport publié jeudi. Dans sa «*Rainbow Europe Map*» annuelle, cette fédération d'ONG a aussi souligné que la Belgique était le 3e pays européen assurant la meilleure défense des droits des LGBTI, derrière Malte et le Danemark.

À VOIR AUSSI - L'UE annonce lancer des «procédures d'infraction» contre la Hongrie et la Pologne concernant les droits des LGBTQI